

# FASKEN

Traçons l'avenir

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
fasken.com

Le 14 juin 2023  
N° de dossier.: 115858.00011/22968

**Marie-Pierre Boudreau**  
Direct +1 514 397 5120  
mboudreau@fasken.com

## PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 41<sup>e</sup> étage, bureau 4125  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT  
ET LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE  
Dossier : R-4008-2017 – Étape E**

Chère consœur,

La présente fait suite aux correspondances de l'ACIG et d'Énergir déposées respectivement les :

- 7 juin 2023 ([C-ACIG-0142](#));
- 9 juin 2023 ([B-0931](#));
- 12 juin 2023 ([C-ACIG-0143](#));

relativement à l'opportunité de traiter d'un tarif basé sur l'intensité carbone dans le cadre de l'Étape E du dossier mentionné en objet.

L'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (l'« **AQPER** ») souhaite informer la Régie qu'elle appuie la demande formulée par l'ACIG par laquelle celle-ci demande à être autorisée à traiter d'un tarif basé sur l'intensité carbone. Comme l'ACIG, l'AQPER estime que les intervenants doivent être autorisés à questionner le Distributeur et à présenter une preuve contraire, le cas échéant, à ce que propose le Distributeur à cet égard.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Marie-Pierre Boudreau

